

Zeitschrift: Versammlung der Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare =
Réunion de l'Association des Bibliothécaires Suisses

Herausgeber: Vereinigung Schweizerischer Bibliothekare

Band: 7 (1907)

Artikel: VIIme réunion de l'Association des bibliothécaires suisses tenue à Genève le samedi 20 et le dimanche 21 avril 1907

Autor: Escher, Herm.

DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-770364>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 23.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

B 93785



VII^{me} Réunion
de
l'Association des Bibliothécaires suisses

tenue à Genève le samedi 20 et le dimanche 21 avril 1907.



Procès-verbal.

Présents. *A. Membres*: MM. H. Barth, Winterthour; C.-Chr. Bernoulli, Bâle; Jean Bernoulli, Berne; E. Bersier, Lausanne; Alex. Claparède, Genève; Max de Diesbach, Fribourg; Th. Dufour, Genève; L. Dupraz, Lausanne; H. Escher, Zurich; Fréd. Gardy, Genève; Keller-Ris, Lenzbourg; A. Marti, Trogen; L. Mayer, Sion; L. Micheli, Genève; Ch. Robert, Neuchâtel; Th. Vetter, Zurich; A. Vogt, Fribourg.

B. Invités: MM. Ch. Piguet-Fages, Conseiller administratif de la Ville de Genève; Ed. Chapuisat, secrétaire du Conseil administratif; Victor van Berchem, président de la Société d'histoire et d'archéologie; Alfred Cartier, administrateur général du Musée d'art et d'histoire; M. Bedot, directeur du Muséum d'histoire naturelle; Berghoeffer, bibliothécaire en chef de la Bibliothèque Carl von Rothschild, à Francfort-s.-M.; Em. Chatelan, sous-conservateur à la Bibliothèque de la Ville de Genève.

*D. Gurtner, Bern;

Première séance, Samedi 20 avril, à 5 heures,
tenue au siège de la Société d'histoire et d'archéologie.

I. Le président, M. C.-Chr. Bernoulli, ouvre la séance en souhaitant la bienvenue aux participants.

II. Le Comité annonce qu'il présentera le rapport sur son activité à l'occasion de la discussion sur le projet de loi postale.

III. Le trésorier, M. Herm. Escher, donne connaissance des comptes de l'exercice financier 1905—1907. Ils bouclent comme suit:

Recettes	fr. 352.13
Dépenses	» 323.44
Solde en caisse	fr. 28.69

Parmi les dépenses, il convient de mentionner une somme de fr. 32.31 pour solder les frais de publication du *Zeitschriften-Verzeichnis der schweizerischen Bibliotheken*, conformément à la décision de l'Assemblée de 1905, et une subvention de 100 fr. accordée par le Comité à Mr. H. Barth pour couvrir les frais nécessités par les études préparatoires faites en vue de son rapport sur le «Catalogue général des bibliothèques suisses».

MM. Keller-Ris et Ch. Robert sont désignés comme vérificateurs des comptes. Sur leur rapport, décharge est donnée au trésorier, avec remerciements pour sa gestion.

IV. L'Assemblée décide de fixer la cotisation pour 1907 à Fr. 3.—.

V. Le Comité propose une révision des Statuts tendant:

- 1^o à indiquer le but de l'Association;
- 2^o à élargir les limites d'admission;
- 3^o à laisser une plus grande latitude pour la fixation de la date des réunions;
- 4^o à porter le nombre des membres du Comité de trois à quatre, pour permettre à la Suisse française d'y être représentée.

Le texte proposé en français et en allemand est adopté par l'Assemblée, après discussion, à l'exception de l'art. 2, qui est réservé, le texte allemand du premier alinéa ne concordant pas exactement avec la traduction française. Il est décidé que la discussion sur ce point sera reprise dans la seconde séance, et le Comité est chargé de chercher d'ici là une rédaction plus satisfaisante, et dans le sens le plus large.

Sur la base des nouveaux Statuts, l'Association se fera inscrire, si possible, dans le Registre du Commerce.

VI. En ce qui concerne les réunions générales, il est décidé que la séance principale aura lieu dorénavant un samedi ou un lundi, et non plus un dimanche.

VII. Le Comité pour 1907—1910 est composé de MM. C.-Chr. Bernoulli, Bâle, Jean Bernoulli, Berne, Hermann Escher, Zurich, membres sortants, et de M. Fréd. Gardy, Genève; M. C.-Chr. Bernoulli est réélu président.

VIII. M. H. Escher rapporte au nom du Comité, conformément à la mission que celui-ci avait reçue en octobre 1905, sur la question de savoir s'il y a lieu de publier un Catalogue des ouvrages imprimés en Suisse au XVI^e siècle. A cette question s'est jointe une seconde du même ordre, émanant de la Commission royale prussienne pour l'établissement d'un catalogue général des incunables, et spécialement de l'un de ses membres, M. le Dr. A. Schmidt, Directeur de la Bibliothèque de Darmstadt; celui-ci a émis en effet le voeu que la Suisse se mît en devoir, elle aussi, de faire un Catalogue des incunables qui se trouvent dans ses bibliothèques. Le Comité estime que la solution de ces questions dépend de la décision qui sera prise dans la seconde séance au sujet du Catalogue général des imprimés. L'Assemblée décide de renvoyer la question au Comité pour étude, en le chargeant de présenter un rapport à la prochaine réunion.

IX. Conformément à la mission qui lui avait été confiée dans la précédente réunion, le Comité avait rédigé une adresse au Conseil fédéral pour lui demander d'accorder diverses facilités et exemptions pour la correspondance et le prêt entre

Bibliothèques. Mais, par suite de la publication par le Conseil fédéral d'un projet de loi postale, le Comité a renoncé à lui envoyer sa requête. Il propose que l'Association s'adresse directement aux Chambres fédérales, soit aux Commissions qui seront chargées d'examiner le projet de loi, et leur demande que, dans le cas où le projet du Conseil fédéral serait adopté, les bibliothèques publiques soient mises, pour le prêt à l'extérieur, au bénéfice des stipulations de l'art. 22 d, concernant les imprimés expédiés en vertu d'un abonnement, et de celle de l'art. 24, d'après lesquelles les envois non affranchis de la poste aux lettres désignés comme affaires officielles seront soumis à la taxe ordinaire, sans surtaxe. Il serait désirable en outre que cette stipulation fût appliquée aussi aux paquets expédiés par les bibliothèques publiques. Le Comité est chargé de faire les démarches nécessaires.

X. La question des conditions qu'il y aurait lieu d'établir pour le prêt entre bibliothèques suisses (mode d'expédition etc.), dépendant de la teneur de la future loi postale, est renvoyée jusqu'après l'adoption de celle-ci.

XI. M. H. Barth, qui s'est déclaré prêt, sous certaines réserves, vis-à-vis de la Société générale d'histoire suisse, à continuer la bibliographie des articles relatifs à l'histoire de la Suisse contenus dans les périodiques suisses, expose les avantages qu'il y aurait à l'étendre aux périodiques étrangers et à établir dans ce but une entente entre les principales bibliothèques suisses. Celles-ci se partageraient le travail et s'entendraient pour le faire sur une base uniforme. La question est renvoyée au Comité pour examen et rapport.

XII. M. Th. Dufour exprime le voeu qu'il soit fait une nouvelle édition du *Zeitschriften-Verzeichnis der schweizerischen Bibliotheken* publié en 1904. Cette question est renvoyée également au Comité pour examen et rapport.

Après la séance, souper en commun et réunion amicale au Restaurant Bonasso. M. Hipp. Aubert, en séjour à Paris, s'y associe de loin en offrant du Champagne.

**Deuxième séance, Dimanche 21 avril, à 9 heures,
tenue à la Bibliothèque publique et universitaire.**

I. Le Président salue M. Ch. Piguet-Fages, Conseiller administratif de la ville de Genève, qui assiste à la séance.

II. Le Président annonce que le Comité s'est constitué de la manière suivante: Président: M. C.-Chr. Bernoulli; secrétaire: M. Herm. Escher; trésorier: M. Fréd. Gardy.

III. Le Comité propose, pour l'art. 2, al. a) des Statuts, de s'en tenir aux deux rédactions proposées la veille («wissenschaftliche Beamte» et «personnel supérieur»), attendu qu'il n'en a pas trouvé de meilleures. Il serait entendu que cet article sera interprété dans le sens le plus large. Adopté.

IV. M. H. Barth présente, sur la question du Catalogue général des Bibliothèques suisses, un rapport extrêmement complet et très documenté, basé sur des chiffres et des statistiques qui témoignent d'un travail considérable.

Une discussion animée suit ce rapport; les uns manifestent leur vive approbation aux conclusions de M. Barth, d'autres font de sérieuses réserves sur les difficultés d'exécution. Il est décidé de faire imprimer le rapport, de l'envoyer à tous les membres et de reprendre la discussion dans la prochaine réunion.

V. Les participants visitent ensuite la Bibliothèque, en particulier la nouvelle salle de lecture et la salle Ami Lullin, où sont exposés les portraits, manuscrits, autographes, etc.

* * *

La réunion se termina par un déjeuner et une aimable réception chez M. Léopold Micheli, Conservateur de la Bibliothèque de Genève, à Frontenex.

ZURICH, juin 1907.

(Traduit par M. Fréd. Gardy.)

Le secrétaire:
Herm. Escher.

1907, 653.